



CLUB QUALITÉ CONSTRUCTION

TROPHÉE CQC 45

Commission VIE DE CHANTIER

Article 1 : Objet du Trophée

Le 1er Trophée CQC45 est organisé par la Commission VIE DE CHANTIER.

Ce Trophée s'inscrit dans le prolongement des objectifs du Club Qualité Construction qui rassemble des maîtres d'ouvrage, des entreprises, des maîtres d'œuvre et des CSPS, afin de mettre en place des outils qui améliorent la relation entre les différents partenaires et parfaire la qualité de leurs prestations.

Le Trophée CQC 45 - Commission VIE DE CHANTIER - a pour objectif de mettre en valeur les pratiques et savoir-faire en matière de :

- Préparation du chantier
- Sécurité
- Intégration du chantier dans son environnement et réduction des nuisances
- Démarche RSE et développement durable
- Vie de chantier
- Innovation-créativité

Ce Trophée est destiné à :

- Faire émerger des bonnes pratiques
- Inspirer les acteurs de la construction et les inciter à reproduire les cas exemplaires

Mais avant tout, en participant à ce Trophée vous construisez un autre regard sur la vie de chantier en mettant en avant la convivialité, le bien-être, le respect, la propreté et la sécurité.

Article 2 : Quel projet peut participer ?

Tous types d'opérations sont éligibles

Article 3 : Qui peut inscrire le projet ?

Toute structure ou organisme porteur d'un projet public ou privé, quelle que soit sa taille peut candidater, tels que :

- Maîtres d'ouvrage publics
- (logements sociaux, Conseil Général, Mairies ,...)
- Maîtres d'ouvrage privés (Constructeurs, promoteurs)
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises générales

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

Toute l'équipe projet participe au Trophée CQC 45.

L'initiateur de la candidature s'assure donc de disposer de l'accord du Maître d'ouvrage et des parties prenantes au projet. La Commission examinera et validera les dossiers de candidatures.



*Construire
un autre regard
sur la vie de chantier*

Article 4 : Les étapes clefs du Trophée

(calendrier prévisionnel et indicatif qui peut être modulé au gré du déroulement du concours)

Dernier trimestre 2022 jusqu'au 1er trimestre 2023 : période de candidature

Dernier trimestre 2024 : fin du Trophée / Délibération du Jury / Annonce des résultats, cérémonie de remise de prix.

Article 5 : Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes dès ce jour.

Les dossiers de candidatures sont à retourner à la Commission VIE DE CHANTIER du CQC 45 par courrier, ou par e-mail, aux adresses suivantes :

- CQC 45 - Commission VIE DE CHANTIER
135 rue Jacques Charles - 45160 OLIVET
- Contact : **Virginie VITALE** - Tél. : 02.38.68.09.68
clubqualite45@btp45.fr
- Site internet : www.clubqualite45.fr

Article 6 : Accompagnement

La Commission VIE DE CHANTIER accompagne les candidats dès le lancement du Trophée jusqu'à sa fin pour les informer et les aider à atteindre les objectifs à travers ses recommandations.

Elle fournira des flyers à afficher dans la base vie pour sensibiliser chaque équipe aux critères visés.

La Commission VIE DE CHANTIER fournira des supports de publicité à installer sur les endroits stratégiques du chantier.

Article 7 : Le Jury, la sélection

Placée sous l'autorité du Président du CQC 45, la Commission VIE DE CHANTIER est composée de :

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Maîtres d'œuvre
- La CARSAT CVL
- La SMABTP
- Collège d'ouvriers
- Bureaux de contrôle et coordonnateur SPS
- Entrepreneurs

Ainsi que de leurs suppléants

Ce Trophée est un défi collectif. Toutes les équipes projets participantes au Trophée seront évaluées par la Commission VIE DE CHANTIER, en fonction des critères suivants :

SECURITE	/ 50
Phase de conception	/ 16
Phase de réalisation	/ 28
Phase d'exploitation	/ 6
PREPARATION DU CHANTIER	/ 10
INTEGRATION DU CHANTIER DANS SON ENVIRONNEMENT ET REDUCTION DES NUISANCES	/30
Accès sûr et adéquat du chantier	/ 15
Gestion du bruit/Relation avec les riverains	/ 10
Surveillance du chantier (moyens techniques, humain)	/ 5
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	/ 40
Tri des déchets/Recyclage/ Aire de stockage des déchets	/10
Aspect, propreté, rangement	/ 15
Sensibilisation à l'empreinte carbone (hors matériaux)	/ 5
Démarche RSE	/ 5
Chantier labellisé	Bonus +5
VIE DE CHANTIER	/50
Convivialité	/ 10
Base vie de qualité	/ 10
Respect-bien être	/ 10
Attractivité - Image du chantier (Coulisses du Bâtiment....)	/10
INNOVATION - CREATIVITE	/ 20

Les ouvriers, contremaîtres et chefs de chantier auto-évalueront leur chantier en matière de bien-être, convivialité, respect et sécurité. Une grille simplifiée leur seront remise.

La Commission VIE DE CHANTIER se réserve la possibilité d'exclure toute équipe participante dont le chantier ne répond manifestement pas aux critères du Trophée.

La Commission VIE DE CHANTIER évaluera les équipes candidates sur pièces écrites et visites périodiques du chantier.

Les membres de la Commission VIE DE CHANTIER seront conviés à la réunion de lancement, en présence du CSPS.

En s'inscrivant au Trophée, l'équipe projet accepte que les membres de la Commission VIE DE CHANTIER se rendent sur le chantier et s'engage à leur remettre tout document strictement nécessaire à l'évaluation du Trophée, dans le pur respect du secret industriel et commercial.

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle, Industrielle et Commerciale sur

les projets et réalisations présentés. Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

Article 8 : Confidentialité

Le CQC 45 - Commission VIE DE CHANTIER - s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidat, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle il appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury qu'à la seule fin de l'organisation du Trophée, de la sélection des lauréats et de la communication autour du trophée.

Article 9 : La dotation et la remise du Trophée

Les finalistes se verront remettre un diplôme.

L'équipe lauréate retenue se verra remettre un Trophée CQC 45 - Commission VIE DE CHANTIER- lors de la cérémonie de remise des prix.

Le déroulement du Trophée sera largement relayé dans la presse locale et sur les réseaux. Tous les candidats finalistes seront cités.

Article 10 : Droit de diffusion

En s'inscrivant au concours du Trophée CQC 45 - Commission VIE DE CHANTIER - les candidats donnent le droit au CQC 45 d'utiliser les images, enregistrements et captations de leur chantier, réalisés à l'occasion du Trophée pour toutes actions de communication en ligne ou hors ligne.

Les candidats s'assurent de disposer de l'autorisation d'utilisation des images, enregistrements et captation de leur chantier dans le cadre du Trophée, pour toutes actions de communication via différents canaux de communication (réseaux sociaux, emailings, événementiel...).

Article 11 : Frais d'inscription

La participation au Trophée est gratuite

Article 12 : Protection des données personnelles

Les participants autorisent la Commission VIE DE CHANTIER, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Trophée des données à caractère personnelles les concernant.

Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et la loi Informatique et Libertés.

Ces données personnelles transmises par chaque participant sont nécessaires pour la gestion du Trophée et la remise des prix aux lauréats. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans leur accord préalable.

Chaque candidat accepte que leurs données soient utilisées par la Commission VIE DE CHANTIER pour la réalisation des actions de communication prévues au présent règlement.

Les données personnelles des participants au Trophée sont conservées pour une durée maximale de 36 mois.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : CQC 45-Commission VIE DE CHANTIER-135 Rue Jacques Charles - 45160 OLIVET, ou par mail à clubqualite45@btp45.fr